

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 19 (1992)  
**Heft:** 1

**Artikel:** L'EEE : un espace sans ambition politique  
**Autor:** Thalmann, Jörg  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912704>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'EEE

## Un espace sans ambition politique

EEE signifie «Espace économique européen». Pourquoi cette coentreprise, qui vise à intégrer l'AELE dans le marché intérieur européen, se nomme-t-elle «espace»?

Le sigle «EEE» est apparu pour la première fois en 1984, lorsque la CE et l'AELE ont tenté les premières manœuvres d'approche. Elles ne savaient pas encore très bien comment s'y prendre, c'est pourquoi le nom correspondait au but plutôt vague de créer, à partir des nombreuses passerelles, un «espace» commun.

### La crainte, motif principal

L'EEE se fonde principalement sur la peur des pays de l'AELE d'être coupés du marché intérieur de la CE. Les 12 Etats membres de la CE sont décidés à éliminer entre eux, dès 1993, tout obstacle à la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux, des services, des transports, des idées et des informations. Seuls, les personnes, les services et les marchandises répondant aux normes communautaires auront libre accès au marché intérieur.

Swissair a, par exemple, appris à ses dépens avec quelle rapidité on peut être discriminé: alors que notre compagnie nationale, par sa politique libérale, construisait un grand espace aérien européen, elle a été boycottée par la CE qui voulait exercer une pression sur la Suisse lors des négociations sur le transit alpin. La CE a promis de lever ce boycott lorsque la Suisse aura approuvé définitivement le Traité EEE.

**Adapter la législation aux normes de la CE**  
Comment le traité concrétise-t-il l'entrée de l'AELE dans le marché intérieur de la CE? Très simplement: les pays de l'AELE intègrent, dans leur droit national, quelque 1400 normes du droit européen (Directives et règlements) qui régissent le marché intérieur de la CE. Dans la plupart des cas, cela se fera pour le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Lorsque la transition serait trop brutale, un délai de deux à cinq ans leur est accordé. La Suisse peut, par exemple, attendre en principe jusqu'en 1998 avant d'introduire la libre circulation des travailleurs étrangers ou d'autoriser l'acquisition d'immeubles par les ressortissants des pays de la communauté.

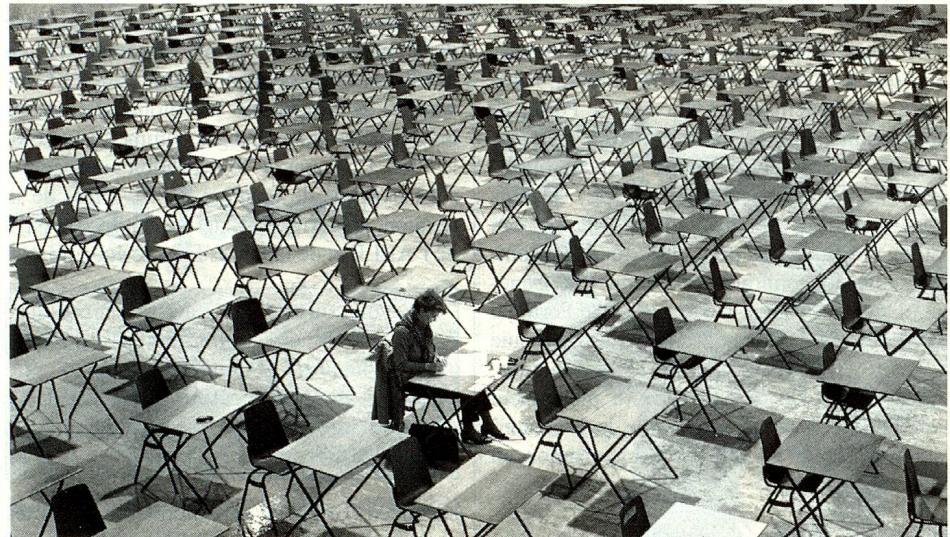
### Exceptions

La limite des 28 tonnes pour les poids lourds est la seule dérogation permanente que la Suisse ait pu obtenir. Mais pourquoi l'AELE doit-elle s'adapter intégralement à la CE et non, ici ou là, l'inverse? Non pas que le droit

européen soit supérieur à la législation des pays de l'AELE. En réalité il serait impossible à la CE de remettre en cause une législation qu'elle a négociée entre ses propres membres pendant de longues années au prix de laborieux compromis. Des exceptions, c'est-à-dire des normes plus sévères dans l'AELE, il n'en existe pratiquement que dans le domaine de la protection de l'environne-

### Une union ni politique, ni monétaire, ni douanière

Il convient encore de mentionner ce que l'EEE n'est pas. Il ne s'agit pas d'une union politique, ni d'une union monétaire, encore moins d'une union douanière. A l'égard de tous les Etats non-membres de l'EEE, la Suisse conserve son autonomie commerciale. Elle reste également souveraine en matière de politique agricole. Il n'existe pas de politique commune concernant l'émigration et les réfugiés; c'est d'ailleurs pourquoi les contrôles aux frontières entre la Suisse et les Etats membres de la CE ne seront pas supprimés. L'EEE a pour seul et unique but d'intégrer la Suisse et les autres Etats membres de l'AELE



La crainte d'être coupé du marché intérieur est le motif principal d'une éventuelle adhésion à l'EEE. (Photo: Keystone)

ment. La Suisse, par exemple, peut conserver l'interdiction de certaines substances toxiques qui ne sont pas encore systématiquement éliminées dans tous les Etats de la CE.

### Prestations de la CE en contrepartie

En contrepartie de cette reprise quasi totale de ce que l'on nomme «l'acquis communautaire», la CE garantit aux pays de l'AELE le libre accès au marché intérieur pour les marchandises, les personnes, les services, les capitaux, etc. Sans discrimination, sans contrôles, sans chicanerie d'aucune sorte, exactement aux mêmes conditions et charges que pour la CE. Une entière liberté ne régnera toutefois pas plus sur le marché intérieur que sur notre marché suisse où les produits doivent répondre à certaines normes pour des raisons touchant à la sécurité, à la santé ou à la protection de l'environnement ou des consommateurs.

dans le marché intérieur. Toutefois, pour les institutions et procédures par la voie desquelles des décisions sont prises au sein de l'EEE, il a fallu trouver des solutions asymétriques que la plupart des personnalités politiques suisses trouvent unilatérales et peu satisfaisantes. C'est pourquoi nombreux sont ceux qui pensent que l'EEE n'est acceptable que comme solution transitoire avant une adhésion à la CE. Le Conseil fédéral a déclaré officiellement, même si un calendrier n'est pas encore fixé, que l'adhésion à la CE était le but de sa politique européenne. Une telle adhésion donnerait à la Suisse les mêmes droits dans la CE qu'à tous les Etats membres, mais, à la différence de l'EEE, les conséquences sur le plan de la politique intérieure et étrangère seraient d'une grande portée.

*Jörg Thalmann, correspondant à Bruxelles de la «Basler Zeitung», du «Bund» et du «Sankt Galler Tagblatt»*